



PRÉFECTURE DE L'YONNE

Service Départemental
d'Incendie et de Secours

NOTICE DESCRIPTIVE DE SÉCURITÉ

d'un dossier devant être transmis à la

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ
Sous-commission ERP/IGH

SERVICE DÉPARTEMENTALE D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE L'YONNE

27, avenue Charles de Gaulle – BP 157
89002 AUXERRE CEDEX

Tél. : 03.86.94.44.00

Fax : 03.86.46.89.79

Document accessible sur :

- le site internet du SDIS : www.sdis89.fr – rubrique présentation, groupement opération, prévention
- le portail des services de la Préfecture de l'Yonne : www.yonne.pref.gouv.fr – rubrique commissions de sécurité

en application de l'article R.123-22 de Code de la Construction et de l'Habitation.

L'attention de l'Homme de l'Art est attirée sur la réglementation progressivement applicable à l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (*Arrêté du 25 juin 1980 complété par les dispositions particulières à chaque type*).

En conséquence, la présente notice descriptive de sécurité devra être remplie en tenant compte de cette réglementation pour les établissements qui y sont assujettis.

I - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

A – Nature et adresse précise de l'établissement :

B – Présentation du projet :

C – Coordonnées du contrôleur agréé :

D – Définition et superficie des locaux accessibles au public :

Niveaux	Local	Superficie	Niveaux	Local	Superficie

E – Effectif du public :

susceptible d'être admis dans l'établissement ainsi que celui du personnel (*préciser par niveau*)

Public	Personnel	Total par niveau
Sous-sol :	Sous-sol :	
Rez-de-chaussée :	Rez-de-chaussée :	
1 ^{er} étage :	1 ^{er} étage :	
2 ^{ème} étage :	2 ^{ème} étage :	
3 ^{ème} étage :	3 ^{ème} étage :	
4 ^{ème} étage :	4 ^{ème} étage :	
et suivants :	et suivants :	
TOTAL ÉTABLISSEMENT :		

Admission des handicapés (*article GN 8 de l'arrêté du 25 juin 1998*) :

F – Proposition de classement de l'établissement :

(*article R.123-18 à R.123-20 de Code de la Construction et de l'Habitation*)

TYPE :

CATÉGORIE :

II - CONSTRUCTION

(articles CO)

A – Desserte de l'établissement :

Définition de la (des) façade(s) accessible(s) :

Caractéristiques des voies :

	Voie 1	Voie 2	Voie 3
- largeur :			
- force portante :			
- résistance au poinçonnement :			
- rayon intérieur :			
- sur largeur :			
- hauteur libre :			
- pente :			

B – Isolement par rapport aux tiers :

Présence d'un tiers :

OUI

NON

Si oui, position :

Latérale (*contigüe*)

↳ Dispositions prévues :

Superposée

↳ Dispositions prévues :

Tiers situé en vis-à-vis - - - -> Distance entre les deux bâtiments :

↳ Dispositions prévues :

C – Résistance au feu des structures :

Définition de la structure, gros œuvre, coque :

↳ Résistance au feu prévue :

D – Couvertures :

Définition de la charpente, toiture :

↪ Protection prévue par rapport à un feu extérieur :

E – Façades :

Définition des façades, et revêtements :

↪ Qualité des revêtements :

↪ Résistance à la propagation verticale du feu prévue :

F – Distribution intérieure et compartimentage :

Type de distribution prévue :

Cloisonnement traditionnel

↪ Résistance au feu :

• des parois entre locaux et dégagements accessibles au public :	
• des parois entre locaux accessibles au public – Sans sommeil :	
• des parois entre locaux accessibles au public – Avec sommeil :	
• des parois entre locaux accessibles au public et locaux non accessibles au public – Sans sommeil :	
• des parois entre locaux accessibles au public et locaux non accessibles au public – Avec sommeil :	
• des blocs portes et éléments verriers :	

Secteurs

↪ Caractéristiques :

Compartiments

↪ Caractéristiques :

G – Locaux à risques :

		Définition	Dispositions prévues
	- Locaux à risques moyens		
	- Locaux à risques importants		

G – Dégagements :

Niveaux	Sorties - Escaliers	Largeur	Observations

III - AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

(articles AM)

A – Revêtements :

Définition des revêtements muraux des locaux et dégagements :

↳ Qualité des revêtements :

Définition des plafonds et plafonds suspendus des locaux et dégagements :

↳ Qualité des revêtements :

Définition des revêtements de sols des locaux et dégagements :

↳ Qualité des revêtements :

Définition des revêtements des escaliers encloisonnés :

↳ Qualité des revêtements :

Définition des produits d'isolation :

↳ Qualité :

B – Autres :

Qualité des éléments de décoration :

Qualité des tentures et rideaux :

Qualité du gros mobilier :

IV - DÉSENFUMAGE

(articles DF et instruction techniques n°246 et 247)

Mode de désenfumage :

- mécanique :

- naturel :

Réalisation pour :

- salles accessibles au public :

- couloirs de circulation et de dégagement :

- escaliers :

- réserves, locaux techniques :

- Localisation des commandes :

- manuelles :

- automatiques :

V - CHAUFFAGE - CONDITIONNEMENT

(articles CH)

Description du mode de chauffage :

Local chaufferie :

- énergie - combustible :

- puissance de *(ou des)* l'appareil(s) *(en kW)* :

- résistance au feu des murs, planchers et portes :

- accès :

- tubes d'évent :

- gaine dite « pompiers » :

- vanne d'arrêt du combustible *(position)* :

- coupure électrique *(position)* :

- alarme brûleur :

Stockage des combustibles :

Si mode de chauffage à air chaud, conditionnement d'air, ventilation :

- gaines :

- volets coupe-feu :

- reprise de l'air :

VI - INSTALLATION GAZ

(articles GZ)

Gaz de ville :

- nature du gaz :

- coupure de l'alimentation (*position*) :

Stockage :

- nature du gaz :

- quantité - conditionnement :

- localisation :

- isolement par rapport au reste du bâtiment :

VII - INSTALLATION ÉLECTRIQUE

(articles EL)

Descriptif des installations normales :

(article EL 5 à 11)

Descriptif des installations de sécurité :

(article EL 12 à 17)

Provenance de la source :

- Groupe électrogène
- Batterie d'accumulateurs
- Dérivation issue du tableau principale

VIII - ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

(articles EC)

Fonction assurée par l'éclairage de sécurité :

- L'évacuation
- L'ambiance – ou l'anti-panique

Composition :

- Source centralisée constituée d'une batterie d'accumulateurs alimentant des luminaires
- Blocs autonomes

IX - ASCENSEURS

(articles AS)

Nombre d'ascenseurs :

Localisation

Machinerie :

- localisation :
- résistance au feu des murs, planchers et portes :
- accès :
- coupure électrique :

X - CUISINES

(articles GC)

Puissance totale des appareils (*en kW*) :

Types d'énergie utilisée :

Résistance au feu des murs, planchers et portes :

Localisation des coupures de fluides :

XI - MOYENS DE SECOURS

(articles MS)

Moyens d'extinction :

- Bouches et poteaux d'incendie normalisés (\varnothing 100 mm) :

☛ nombre :

☛ distance par voie praticable :

☛ débit :

- robinets d'incendie armés :

- colonnes sèches :

- colonnes en charge :

- installation d'extinction automatique :

- déversoirs ponctuels :

- extincteurs :

☛ types :

☛ répartition dans l'établissement :

Service de sécurité :

- composition - qualification :

- missions :

Système de sécurité incendie :

- catégorie :

(de A à E)

- Coordonnées du coordinateur SSI :

- détection incendie :

☛ type de détecteurs :

☛ nombre :

☛ localisation :

- déclencheurs manuels :

☛ nombre :

☛ localisation :

- asservissement :

- équipement d'alarme de type :
(de 1 à 4)

Autres :

- Consignes - Plan :

- Moyen d'alerte :

XI – ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

Je soussigné,, maître d'ouvrage, m'engage à respecter les règles générales de construction prises en application du chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre 1^{er} du code de la construction et de l'habitation, notamment celles relatives à la solidité (*article 45 du Décret 95-260 du 8 mars 1995 modifié*).

Fait à _____, le _____
(par désignation et signature des personnes responsables)

Maître d'Ouvrage :

Nom :

QUALITÉ :

SIGNATURE ET CACHET :

Maître d'Oeuvre :

Nom :

QUALITÉ :

SIGNATURE ET CACHET :